

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Jean VULLIET, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mmes Graziella POURROY SOLARI, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Catherine DUTEIL, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux

Étaient absents : MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 septembre 2023  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2023/095 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

M. Gilles GOLLIET, Maire-Adjoint aux Finances, rappelle que les budgets de la Commune sont élaborés et exécutés annuellement sur l'année civile.

Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

M. Gilles GOLLIET, Maire-Adjoint aux Finances, présente le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe Assainissement afin de régulariser les écritures, en dépenses et en recettes, relatives aux redevances pollution et modernisation des réseaux :

- Recettes : les redevances perçues auprès des usagers sont supérieures aux prévisions de 25 000 €
- Dépenses : les redevances sont reversées à l'Agence de l'Eau.

.../...

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-701249 : Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-706129 : Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-701241 : Redevance pour pollution d'origine domestique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
R-706121 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestas de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>25 000,00 €</b>		<b>25 000,00 €</b>

Considérant que le présent projet de délibération a été présenté en commission Finances le 7 septembre 2023,  
 Entendu l'exposé de M. Gilles GOLLIET et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les inscriptions budgétaires énoncées et modifiant le budget Primitif du budget annexe Assainissement 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **VOTE** la décision modificative n°2 au budget annexe Assainissement

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 18 septembre 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Graziella POURROY-SOLARI

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
 TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 21 SEP. 2023 ET  
 PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 21 SEP. 2023

THÔNES, le

21 SEP. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

